



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agence de l'environnement et de la maitrise de l'energie

Question écrite n° 49858

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur sur la decision du CIAT de delocaliser la future Agence de l'environnement et de la maitrise de l'energie. La loi no 90-1 130 du 19 decembre 1990 prevoit la fusion de trois organismes, l'AFME , l'ANRED et l'AQA dans l'optique de la creation de cette « super agence ». La decision du CIAT inquiete de nombreux personnels de ces trois agences qui y voient une mise en peril de la fusion. L'hypothese d'un transfert de la grande Agence a Cergy, Angers ou Valbonne cumule selon eux plusieurs handicaps : une demotivation du personnel, une desorganisation des equipes, une difficulte pratique a gerer une activite tres ouverte sur l'exterieur avec des partenariats parisiens nombreux, et enfin une remise en cause du principe meme de la continuite du service public. Il lui demande donc en consequence quelles sont les garanties qui permettent a cette delocalisation d'eviter un plan social couteux, une perte de competence et un risque de desorganisation du fonctionnement de l'Agence.

Texte de la réponse

Reponse. - Mme le Premier ministre a indique lors de la reunion du comite interministeriel pour l'aménagement du territoire (CIAT) la determination du Gouvernement de relancer la politique de delocalisation de certaines fonctions administratives et a ameliorer le logement social en region parisienne. C'est dans le cadre de cette politique de reequilibrage des activites et de l'habitat que doivent s'apprécier les decisions du CIAT, transferant hors de la capitale divers etablissements dont l'agence de l'environnement et de la maitrise de l'energie. Dans la pratique, les modalites de cette delocalisation seront bien evidemment arretees en concertation avec le personnel concerne. Ces modalites devront prendre en compte le double souci de conserver aux structures toute leur efficacite et de repondre aux problemes humains qui pourront se poser.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49858

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4601